Plateforme pour l'éducation en situation de crise

Projet de proposition

15 février 2016

Table des matières

1. Introduction 1
2. Théorie du changement 1
3. Modèle opérationnel 7
4. Mobilisation de capitaux 11
5. Résultats par catégories 13
6. Feuille de route pour l'avenir 14

Ce projet de proposition présente les plans envisagés pour mettre sur pied une Plateforme mondiale pour l'éducation en situation de crise. L'objectif de cette plateforme, qui réunira des acteurs nationaux comme internationaux, est de susciter un engagement commun sur le plan politique, opérationnel et financier pour répondre aux besoins éducatifs des millions d'enfants et d'adolescents touchés par des crises aux quatre coins du monde.[i]

Ce travail a été réalisé à la demande du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au nom d'un vaste groupe incluant l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), des gouvernements, des bailleurs clés ainsi que d'autres parties prenantes[ii]*. Il a été financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID), le gouvernement norvégien et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). L'analyse a été préparée par une équipe de projet dirigée par l'Institut du développement outre-mer (ODI) et s'appuie sur un document d'information préparé pour le Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement de juillet 2015.*

1. Introduction

Avec l'avènement d'une nouvelle ère de développement précipitée par l'introduction des objectifs de développement durable (ODD), le monde est confronté à de redoutables défis et opportunités.

Au cours des dernières décennies, des progrès considérables ont été accomplis en matière de développement humain : des avancées majeures ont eu lieu en vue d'éradiquer l'extrême pauvreté, la mortalité maternelle et infantile a diminué de façon radicale, et plusieurs centaines de millions d'enfants supplémentaires ont été scolarisés. Dans le domaine de l'éducation, les acquis sont impressionnants : le nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés a diminué de près de moitié depuis 2000, et on estime que 34 millions d'enfants supplémentaires ont pu fréquenter l'école grâce à l'accélération des progrès réalisés au cours des 15 dernières années.

Il n'en demeure pas moins que dans le monde, trop de jeunes (particulièrement ceux qui vivent dans des pays affectés par des situations d'urgence et des crises prolongées) ne bénéficient pas de ces progrès, voient leurs droits bafoués et n'ont pas accès aux avantages conférés par le développement. En 2015, les urgences humanitaires et les crises prolongées ont perturbé la scolarité de plus de 80 millions d'enfants âgés de 3 à 18 ans, dans 35 pays[iii]. Cela nuit considérablement à la qualité et à la continuité de l'éducation dispensée à bon nombre de ces enfants, souvent pendant plusieurs années. En outre, selon les chiffres du HCR, on dénombre dans les pays affectés au moins 17 millions d'enfants de 3 à 18 ans réfugiés ou déplacés. Dans un contexte de crise, les enfants réfugiés ou déplacés se trouvent dans une situation extrêmement vulnérable, puisque seule la moitié d'entre eux est en mesure de fréquenter l'école primaire, seulement un quart atteint le premier cycle du secondaire, et très peu bénéficient d'un enseignement préscolaire.

Face à ces schémas chroniques de perturbation et d'exclusion, il est essentiel, pour pouvoir atteindre ces enfants dont l'éducation est laissée de côté en raison de situations d'urgence et de crises prolongées, que les approches et objectifs des instances internationales opèrent un changement catalytique. Ce désir fait écho à des appels plus larges qui se dessinent en marge du Sommet mondial sur l'action humanitaire de mai 2016. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies en vue du Sommet mondial sur l'action humanitaire implore les membres de la communauté internationale de s'unir pour résoudre leurs différends, accepter leurs responsabilités individuelles et collectives, et relever les défis de notre époque. Dans le cadre d'une contribution majeure pour le Sommet, le Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire souligne plusieurs nécessités : s'attaquer aux causes profondes en acceptant une responsabilité conjointe, une base de ressources approfondie et élargie pour faciliter l'intervention humaine, et l'amélioration des délais et de l'efficacité de l'exécution.

Cette proposition pour une nouvelle Plateforme pour l'éducation en situation de crise montre comment ces changements (qui sont essentiels pour le système de l'aide humanitaire dans son ensemble) pourraient transformer le secteur de l'éducation mondiale, et prouve qu'il est possible d'aider les enfants en situation de crise en adoptant des mécanismes d'intervention plus souples, mieux articulés et plus rapides.

2. Théorie du changement

Quelle est la nature du problème ?

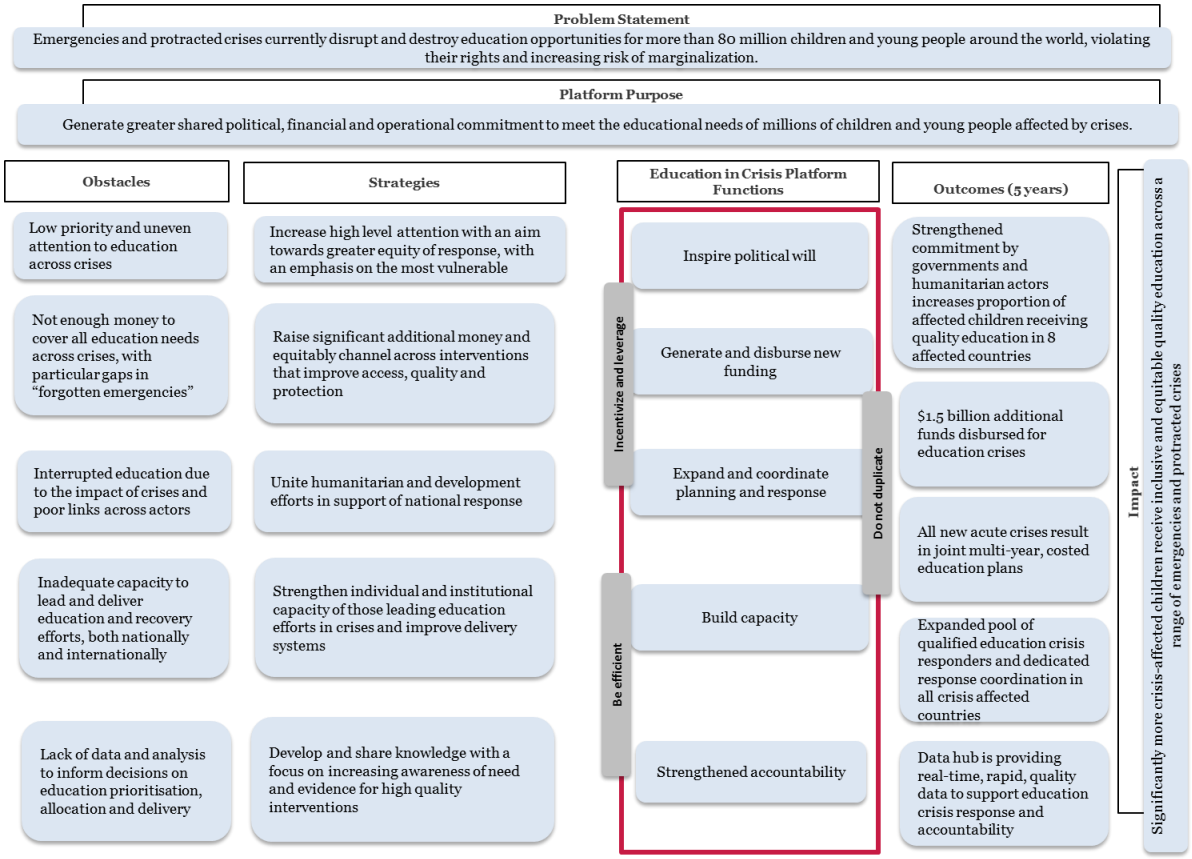
Certaines des violations les plus flagrantes du droit à l'éducation interviennent dans des pays touchés par des conflits, des catastrophes naturelles ou des épidémies. De plus, les situations d'urgence et les crises prolongées compromettent sérieusement les perspectives de réalisation du nouvel ODD 4 sur l'éducation, *qui enjoint d'assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*.

Actuellement, les situations d'urgence et les crises prolongées perturbent et détruisent les opportunités éducatives et la qualité de l'éducation pour plus de 80 millions d'enfants et d'adolescents aux quatre coins du monde, enfreignent leurs droits, augmentent le risque de marginalisation et soulèvent des préoccupations psychosociales et en matière de protection. Ces enfants font partie des plus difficiles à atteindre, puisqu'ils vivent dans des contextes où les gouvernements ne peuvent pas (ou ne veulent pas) leur fournir des services d'éducation. À ce jour, les interventions nationales et internationales s'avèrent insuffisantes pour répondre aux besoins éducatifs des enfants touchés par une crise. On peut toutefois imaginer qu'il puisse en aller autrement.

Pourquoi s'attaquer à cette problématique aujourd'hui ?

- Le passage à l'ère des ODD nous offre de nouvelles opportunités.
- Dans la perspective du Sommet mondial sur l'action humanitaire, la mise au point d'approches radicalement nouvelles pour faire le lien entre l'action humanitaire et l'action en matière de développement suscite un intérêt de plus en plus prononcé.
- Les travaux de la Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde ouvrent de nouvelles perspectives.
- Un faisceau de preuves solides se profile pour démontrer que les communautés font de l'éducation une priorité, y compris dans le cadre des pires crises internationales, et que l'éducation améliore de façon significative les perspectives des enfants touchés par une crise.
- On assiste à un renforcement des engagements politiques de haut niveau, y compris en ce qui concerne le leadership au sein d'institutions internationales clés.
- Les nouveaux bailleurs du secteur de l'éducation en situation de crise expriment un intérêt de plus en plus marqué, et sont notamment enthousiasmés par la possibilité d'activer des mécanismes de financement innovants.
- Une coalition d'acteurs de l'aide humanitaire et du développement a été constituée pour mettre au point un plan d'action commun[iv].

Figure 1 : Théorie du changement pour la Plateforme pour l'éducation en situation de crise



Quels sont les obstacles ?

Notre analyse révèle cinq grands obstacles, à la fois au niveau national et au niveau international, qui empêchent les enfants d'avoir accès à l'éducation lors de situations de crise.

Tableau 1 : Synthèse des lacunes communes des interventions dans le domaine de l'éducation

Obstacle	Lacunes des interventions nationales	Lacunes des interventions internationales
Classement non prioritaire et attention inégale accordée à l'éducation dans les situations de crise	• Le manque d'attention vis-à-vis de l'éducation en situation de crise se traduit par une intervention peu efficace et des investissements de faible ampleur • Certains groupes, comme les personnes réfugiées ou déplacées, sont exclus des initiatives d'appui à l'éducation	• Mauvaise hiérarchisation des priorités en matière d'éducation dans le système de l'aide humanitaire • Engagement politique inégal accompagné d'un soutien sporadique des bailleurs, avec comme résultat ce que l'on appelle les « urgences oubliées »
Interruption de l'éducation à cause de l'impact des crises et d'une mauvaise coordination entre les différents acteurs	• Capacité de coordination nationale inadaptée s'agissant du renforcement des plans chez l'ensemble des acteurs • Problèmes de coordination sous-régionale ou transfrontalière • Même si les appels d'urgence sont conçus pour des interventions à court terme, il faut mieux présenter les schémas et les détails du financement pour les crises prolongées • Lignes de responsabilité floues en ce qui concerne la préparation et la réduction des risques de catastrophe (RRC)	• Défaillances intervenant entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement quant aux modalités de coordination, de planification et de financement, et notamment : • Approches incohérentes de la part des acteurs de l'aide humanitaire et du développement pour l'évaluation et la planification des besoins • Coordination médiocre à l'intérieur du pays entre les clusters et les mécanismes de coordination du développement (ex. : groupes locaux des partenaires de l'éducation) • Absence de mécanismes de financement capables d'intégrer les

Obstacle	Lacunes des interventions nationales	Lacunes des interventions internationales
		activités d'intervention en cas d'urgence mais aussi le renforcement du système au sein d'un plan unique
Pas assez d'argent pour couvrir tous les besoins en matière d'éducation pour l'ensemble des situations de crise	• Sollicitation excessive des fonds nationaux pour l'éducation • Gouvernements hôtes dépourvus des ressources permettant d'appuyer les mesures d'éducation pour les réfugiés	• Insuffisance du financement recueilli par les appels humanitaires pour l'éducation • Financement à court terme imprévisible et déconnecté des mécanismes d'aide à plus long terme • Dépendance vis-à-vis des bailleurs traditionnels
Inadéquation des capacités à diriger et à exécuter les initiatives pour l'éducation et le rétablissement, à l'échelle nationale comme internationale	• Pénurie de ressources humaines qualifiées (enseignants, cadres supérieurs, direction) • Infrastructures et systèmes d'approvisionnement défaillants ou détruits	• Tendance aux déploiements à court terme et imprévisibilité en matière de financement • Manque d'ancienneté et de qualifications au sein des effectifs déployables • Nombre limité d'organisations capables d'opérer à l'échelle voulue • Les mandats des organisations ou les divisions internes exacerbent les difficultés à régler ou à financer des approches pluriannuelles en matière d'éducation dans les situations d'urgence
Manque de données et d'analyses permettant d'éclairer les décisions quant à la hiérarchisation des priorités pour l'éducation	• Systèmes d'information de mauvaise qualité qui créent des lacunes dans la collecte et l'analyse des données • Disparité des processus d'évaluation et de planification	• Difficulté à relayer les besoins du fait de la disponibilité limitée de données et d'analyses • Peu d'enseignements tirés et mis en pratique à partir des expériences vécues

Qui sont les différents acteurs ?

Les gouvernements nationaux sont tenus de faire appliquer le droit à l'éducation sur leur territoire. Toutefois, les capacités, l'intérêt et l'influence des gouvernements nationaux varient considérablement selon le contexte ; dans de nombreuses situations d'urgence et de crises prolongées, il est nécessaire que la communauté internationale agisse pour soutenir l'intervention éducative.

Au niveau du pays, des acteurs nationaux et internationaux très divers entrent en jeu pour exécuter ou appuyer des mesures d'intervention éducative quand cela s'impose. Les mécanismes de coordination varient chez ces acteurs, en fonction de la situation de crise :

- Les Clusters éducation sont activés par le coordinateur de l'action humanitaire dans les situations d'urgence déclarées, et coordonnent l'intervention des acteurs dans le pays en vertu du mandat du système de l'aide humanitaire ; l'UNICEF et Save The Children sont les co-directeurs mondiaux et jouent souvent (mais pas systématiquement) ce rôle de codirection au niveau du pays.
- Les mécanismes de coordination de l'éducation des réfugiés permettent de coordonner les opérations concernant ces populations ; ils relèvent du HCR en raison des exigences internationales particulières qui régissent la protection des réfugiés.
- Les groupes de travail chargés de l'éducation dans les situations d'urgence sont actifs à la fois en situation d'urgence et lors des crises prolongées, quand ni le Cluster éducation, ni les mécanismes de coordination de l'éducation des réfugiés ne disposent d'un mandat d'action. Ces groupes de travail peuvent être dirigés par le gouvernement ou par une autre organisation disposant de bénévoles pour assurer la coordination.
- Les Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) sont actifs au niveau du pays pour assurer la coordination des situations relatives à l'éducation dans les programmes de développement, et ils

peuvent aussi répondre aux besoins propres aux crises prolongées. Ils sont généralement dirigés par le gouvernement.

Au niveau international, les acteurs qui participent (directement ou indirectement) aux initiatives de coordination incluent le Cluster mondial de l'éducation (sous la houlette de l'UNICEF et de Save The Children), le HCR, le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation en situations d'urgence (INEE), le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et l'UNESCO. Chacun de ces organismes dispose de mandats particuliers qui couvrent tout l'éventail des initiatives humanitaires et de développement. Plusieurs autres organisations participent également de façon active au niveau international et contribuent aux initiatives de promotion, aux aspects stratégiques et aux services d'éducation en situation de crise.

Toute nouvelle initiative devra mettre en évidence des méthodes permettant de combler les lacunes dans cette architecture, afin d'unifier et d'épauler ce vaste groupe d'acteurs pour l'aider à assurer une intervention conjointe plus ambitieuse.

Que pourrait-on faire de plus ?

Au cours de l'année écoulée, plusieurs acteurs ont entrepris d'établir un consensus concernant une nouvelle marche à suivre collective pour l'éducation en situation de crise. Une proposition centrale a beaucoup retenu l'attention, à savoir la création d'une nouvelle Plateforme pour l'éducation en situation de crise. Le Sommet d'Oslo sur l'éducation pour le développement de 2015 plaidait pour la création d'une initiative internationale conjointe en vue d'inciter à l'action collective et d'obtenir un financement significatif en faveur de l'éducation en situation de crise. Depuis lors, une proposition a vu le jour grâce aux contributions d'acteurs clés et à une large consultation. Les objectifs primordiaux de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise figurent ci-après (Tableau 2).

Tableau 2 : Objectifs de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise

Vision	Un monde où tous les enfants et adolescents touchés par des crises ont une chance d'évoluer et de réaliser leur potentiel, où toutes les vies ont la même valeur et où il est possible d'apprendre librement, en sécurité et sans crainte.
Mission	S'assurer que certains des enfants les plus vulnérables du monde, c'est-à-dire ceux qui vivent dans une situation d'urgence ou de crise prolongée, jouissent de leur droit à recevoir une éducation de qualité, pour que leur apprentissage soit au même niveau que celui de leurs pairs vivant dans une situation stable, en réunissant des acteurs pour : • exercer une pression politique plus forte en vue d'interventions pour l'éducation, en tirant parti des capacités et des engagements existants ; • faire appel à d'autres sources de financement souples et pluriannuelles pour combler les lacunes en matière d'éducation lors des interventions d'urgence, et pour accélérer l'obtention de nouveaux fonds en s'appuyant sur des plans cohérents et coordonnés pour l'éducation, l'action humanitaire et le développement ; • mettre en lumière la problématique de l'éducation dans les pays en proie à des crises prolongées et négligées, et passer à l'action pour que ces situations ne restent pas sans solution.
Objet	L'objet de la nouvelle Plateforme pour l'éducation en situation de crise est d'obtenir un engagement politique, opérationnel et financier pour répondre aux besoins éducatifs de millions d'enfants et d'adolescents touchés par des crises, en mettant l'accent sur des mécanismes d'intervention plus souples, mieux articulés et plus rapides.

Qui serait touché ?

Des efforts particuliers seraient prévus pour atteindre les enfants les plus vulnérables des pays touchés par des crises, au niveau préscolaire, primaire et secondaire. Des efforts additionnels seraient déployés pour appuyer l'enseignement de rattrapage et l'éducation informelle, s'il y a lieu. La plateforme mettra particulièrement l'accent sur les enfants exposés à des discriminations multiples en contexte de crise, c'est-à-dire ceux dont l'éducation est compromise parce qu'ils appartiennent à des populations réfugiées ou déplacées, ou ceux en butte à des discriminations fondées sur le sexe, la présence d'un handicap ou d'autres motifs.

Où et quand la plateforme serait-elle déployée ?

- Lors des crises humanitaires, dont les conflits et catastrophes naturelles à évolution lente ou rapide, qui entraînent des interventions humanitaires systémiques formelles[v].

- Les crises s'accompagnant d'un grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées ou d'habitants touchés
- Les crises prolongées qui peuvent ne pas avoir déclenché d'intervention humanitaire formelle dans le secteur de l'éducation mais qui présentent néanmoins des risques significatifs quant à l'accès des enfants à l'éducation.

Quels seraient les principes directeurs ?

La Plateforme pour l'éducation en situation de crise serait en adéquation avec les Principes d'Oslo pour l'éducation en situations d'urgence et crises prolongées (Oslo Principles for Education in Emergencies and Protracted Crises), qui réaffirment le droit à l'éducation et associent des principes directeurs provenant d'un faisceau d'engagements existants[vi]. De plus, toutes ses activités seraient conçues de façon à satisfaire aux critères suivants :

- Efficacité renforcée
- Mécanismes visant à stimuler et lancer des actions
- Approche complémentaire (pas de doubles emplois)

Quel serait le rôle de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise ?

La Plateforme pour l'éducation en situation de crise se focalisera sur les cinq fonctions suivantes, qui seront largement exécutées en soutenant les acteurs existants pour les encourager à rejoindre et à renforcer les travaux menés sur les questions suivantes :

i. Inspirer l'engagement politique

Élargir l'engagement politique chez ceux qui sont désireux et capables d'attirer l'attention sur les crises en matière d'éducation et de mobiliser des ressources. Travailler dans les plus hautes sphères politiques pour aider les gouvernements nationaux à prendre des mesures d'intervention pour l'éducation et à faciliter la mise en œuvre de méthodes de travail efficaces dans l'architecture de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Mettre au point des stratégies de mobilisation politique spécialement adaptées aux situations de crise.

ii. Coordonner la planification et les interventions et en élargir la portée

Promouvoir les évaluations spécifiques aux situations de crise et les plans capables de faire le lien avec les interventions immédiates et renforçant le système, la prestation de services directs et l'appui gouvernemental (y compris les mesures rapides, de rétablissement et à moyen terme), d'améliorer les dispositifs d'incitation et de faire le lien avec les acteurs existants. Plutôt que de faire appel à de nouveaux systèmes, cela mettrait l'accent sur l'amélioration des performances de l'architecture existante, et garantirait une plus large mise en œuvre des engagements relatifs à la planification commune.

iii. Générer et décaisser de nouveaux financements

Mobiliser et décaisser des fonds additionnels et de nouveaux investissements, en offrant une aide immédiate et à moyen terme aux entités chargées de dispenser les services d'éducation, de veiller à leur poursuite ou de les reconstruire. Établir une entité de financement internationale, en contribuant à/mettant à profit des ressources additionnelles pour constituer un ensemble coordonné de fonds multidonateurs propres à un pays ou à une situation de crise, avec pour objectif d'engendrer un changement radical dans l'échelle et la qualité des interventions concernant l'éducation en situation de crise.

iv. Renforcer les capacités nationales et internationales

Investir dans le renforcement des capacités pour les interventions et le rétablissement, en collaborant avec des partenaires pour mettre en évidence et combler les déficits de capacités lors de crises spécifiques et en soutenant les efforts d'envergure internationale visant à accroître les capacités dans tout le secteur de l'éducation. Cela pourrait inclure un soutien pour consolider les capacités nationales, une cohérence accrue en matière de préparation, d'évaluation et de planification, et un renforcement des capacités d'intervention et des mécanismes de renfort pour soutenir les réponses nationales.

v. Renforcer l'obligation de rendre compte et les données probantes

Renforcer l'obligation de rendre compte et les connaissances sur « ce qui fonctionne » dans ces environnements en recueillant des informations et données opportunes, ventilées et précises en matière d'éducation, en travaillant avec les partenaires pour communiquer aux gouvernements affectés ainsi qu'aux bailleurs existants et potentiels les besoins, les progrès et les possibilités d'investissement. Le renforcement des données et de l'obligation de rendre compte est crucial pour faire état des résultats auprès de toutes les parties prenantes ; c'est un aspect essentiel de la collecte de fonds. La plateforme a le potentiel de renforcer les comportements des différents acteurs (ex. : pour assurer une meilleure coordination) par le biais de ses subventions porteuses. Elle

devient donc un mécanisme redditionnel qui ne se contente pas de soutenir et de renforcer les capacités : elle demande aux différents acteurs de rendre compte de ce qu'ils font eu égard aux approches convenues, y compris en ce qui concerne les modalités de fonctionnement standard ou les normes minimales.

Quels seraient les résultats attendus ?
L'impact global et les résultats attendus de la plateforme sont présentés dans le Tableau 3, avec des détails complémentaires dans la Partie 5 ci-après.

Tableau 3 : Résultats de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise

Impact global : la Plateforme évoluera jusqu'à atteindre 80 millions d'enfants et d'adolescents touchés par des crises d'ici 2030, contribuant ainsi de façon significative à la réalisation de l'ODD4 sur l'éducation.	
Fonction	Résultats à cinq ans
Résultat 1 : Volonté politique	Le renforcement de l'engagement des gouvernements et des acteurs du secteur humanitaire permet d'augmenter le nombre d'enfants touchés recevant une éducation de qualité dans huit pays affectés
Résultat 2 : Amélioration de la planification et des interventions	Toutes les nouvelles situations de crise extrêmes donnent lieu à des plans d'éducation pluriannuels conjoints et chiffrés, étayés par des mécanismes améliorés de coordination et de financement national qui permettent aux nouveaux fonds d'être acheminés vers les activités du plan
Résultat 3 : Génération et décaissement de nouveaux financements	Décaissement de $1,5 milliard de fonds complémentaires pour les crises en matière d'éducation par l'intermédiaire des fonds fiduciaires de la plateforme ou des partenaires d'ici la cinquième année
Résultat 4 : Consolidation des capacités	Vivier plus important d'intervenants qualifiés pour l'éducation en situation de crise et coordination dédiée des interventions dans tous les pays touchés par une crise
Résultat 5 : Renforcement de l'obligation de rendre des comptes	Une base de données de référence fournit rapidement et en temps réel des données de qualité pour étayer les interventions dans les situations de crise de l'éducation ainsi que les obligations redditionnelles associées

Quels sont les risques associés à cette approche ?
La Plateforme pour l'éducation en situation de crise traitera et atténuera plusieurs risques potentiels soulevés lors de sa phase initiale de développement, notamment :

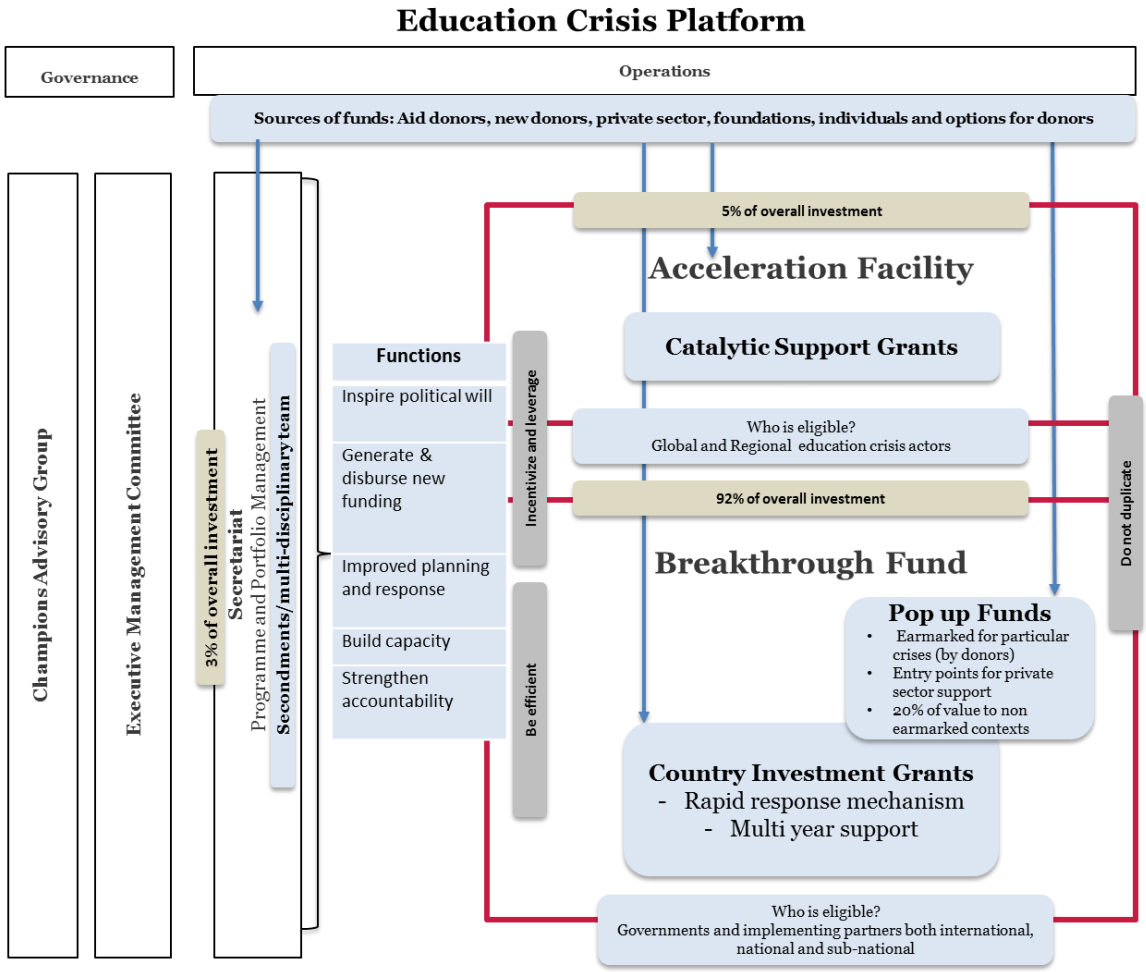
- en assurant une complémentarité plutôt qu'en créant une autre couche bureaucratique créant des redondances ;
- en atténuant une éventuelle dérive vers une instance décisionnelle composée d'acteurs « du Nord », et en veillant à ce que la nouvelle plateforme favorise le leadership des gouvernements nationaux ;
- en veillant à ce que des personnes qualifiées puissent occuper les postes requis au sein d'une nouvelle plateforme ;
- en évitant une mise en concurrence avec les fonds existants en cherchant de nouvelles sources de financement ;
- en résolvant les conflits d'intérêts potentiels, particulièrement s'agissant des structures hôtes.

La gestion des risques sera une responsabilité clé du Comité exécutif de gestion.

3. Modèle opérationnel

La création d'une Plateforme pour l'éducation en situation de crise créera une puissante alliance internationale au nom des enfants dont l'éducation et l'apprentissage sont perturbés en raison de situations d'urgence et de crises prolongées. La plateforme adoptera cinq fonctions primordiales pour s'attaquer aux obstacles connexes. Il s'agira d'inspirer une volonté politique, de générer et de décaisser de nouveaux financements, d'améliorer la planification et les interventions, de consolider les capacités et de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Ces fonctions seront étayées par des structures de gouvernance et un secrétariat, et offriront des dispositifs d'incitation pour (a) le développement conjoint de produits internationaux par le biais d'un Fonds d'accélération épaulant les acteurs régionaux et internationaux et (b) la prestation de services éducatifs améliorés au niveau des pays par le biais d'un Fonds de déblocage pour les parties prenantes nationales.

Figure 2 : Modèle opérationnel pour la Plateforme pour l'éducation en situation de crise[vii]



Depuis le Sommet d'Oslo de juillet 2015, plusieurs organisations, bailleurs de fonds, gouvernements affectés, ONG internationales, groupes du secteur privé et ambassadeurs politiques ont défendu et éclairé la conception de cette proposition. Bien qu'un engagement commun soit l'occasion de bénéficier des efforts les plus efficaces déployés collectivement par les parties prenantes, il n'en demeure pas moins qu'une structure de gestion et de gouvernance très focalisée devra être mobilisée rapidement en vue de la phase de lancement. Elle pourra être perfectionnée au-delà de la première année de fonctionnement.

Groupe consultatif d'ambassadeurs
Le Groupe consultatif d'ambassadeurs rassemblera les « principes » des organisations partenaires. Il sera chargé d'appuyer et d'orienter la mobilisation des ressources et de procéder à des plaidoyers de haut niveau. Sous réserve d'une discussion et d'un consensus au sein du Groupe consultatif d'ambassadeurs, il est proposé de constituer un groupe des « Amis de la Plateforme » qui comprendrait des organisations variées et serait en mesure d'éclairer la stratégie à long terme de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise.

Comité exécutif de gestion
Le Comité exécutif de gestion sera responsable de l'orientation stratégique de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise et de la surveillance de la gestion. Pendant la phase de lancement, le Comité exécutif de gestion inclurait des représentants de rang supérieur des bailleurs pour la plateforme, du HCR, de l'UNICEF, de l'OCHA, du GPE, de Save The Children (en sa qualité de coprésident du cluster) et de l'INEE. L'objectif est de tirer le meilleur parti de la vaste expertise des partenaires internationaux pertinents dans les secteurs concernant l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées. D'autres recommandations sur la composition du Comité exécutif de gestion seront prises en compte lors de la phase de lancement.

Secrétariat
Le Secrétariat, qui relève du Conseil exécutif de gestion, sera chargé de la gestion du programme et du portefeuille de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise. Initialement, le Secrétariat devrait inclure une équipe pluridisciplinaire intérimaire composée d'effectifs issus de l'institution hôte et de personnes

détachées par les organisations intéressées, intervenant en tant que responsables de comptes sur la base des cinq fonctions définies dans la Plateforme pour l'éducation en situation de crise. Cette équipe s'occupera des décaissements par l'intermédiaire du Fonds d'accélération et du Fonds de déblocage, et veillera à ce que toutes les initiatives respectent des critères visant à optimiser l'efficacité, à stimuler et à lancer des actions, et à compléter les mécanismes existants.

Fonds d'accélération

Le Fonds d'accélération investira dans les acteurs existants pour élargir et approfondir les travaux collectifs visant à dispenser des services d'éducation de haute qualité en situation de crise. Il permettra d'œuvrer dans les plus hautes sphères politiques pour aider le leadership des gouvernements nationaux à prendre des mesures d'intervention pour l'éducation ainsi qu'à faciliter la mise en œuvre de méthodes de collaboration efficaces chez les acteurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. Cela inclura l'établissement de pratiques plus efficaces et la création de produits internationaux, c'est-à-dire des publications et des guides. Il investira dans des activités en amont par le biais de subventions de soutien catalytique pour permettre aux acteurs spécialisés intervenant dans certaines fonctions de collaborer et de renforcer les activités. Les parties prenantes régionales et internationales pourront solliciter ces subventions, qui représenteront au total 5 % du financement de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise (chiffre indicatif).

Tableau 4 : Activités soutenues par le Fonds d'accélération

	Activités indicatives
Volonté politique	• Plaidoyer de haut niveau en faveur de crises spécifiques touchant l'éducation • Action stratégique pour faire de l'éducation une priorité dans les sphères de l'aide humanitaire et de l'aide au développement • Appui aux acteurs politiques nationaux
Planification et interventions	• Mise en place de synergies et de méthodologies pour les évaluations • Renforcement de la planification, aide à la création d'interventions chiffrées et de plans pluriannuels • Facilitation de la coordination entre les groupes pertinents (ex. : coordination GLPE-Cluster) • Soutien direct ou mesures incitatives pour la conception de plans de préparation et d'intervention fondés sur les risques
Financement	• Conception et gestion d'initiatives de conception innovantes • Établissement de points d'entrée pour les différents types de bailleurs (secteur privé, particuliers, etc.) • Développement de circuits permettant aux organisations internationales de faire le lien vers les ONG et les organisations communautaires nationales intervenant pour l'éducation
Renforcement des capacités	• Recensement des capacités pour définir les besoins et les lacunes • Offre d'un soutien prévisible (capacité d'intervention accrue, listes d'experts) • Renforcement de la dotation en personnel pour une coordination spécialisée de l'intervention
Obligation de rendre des comptes	• Renforcement de la collecte de données et de l'analyse, conception d'outils et de méthodes d'obtention de données en temps réel • Appui à la production d'études de cas rigoureuses et réalisation d'évaluations de l'impact • Établissement de boucles de remontée de l'information, en s'appuyant sur les données mondiales pour la responsabilisation, pour les populations touchées, et pour les approches optimisées et les modalités de fonctionnement standard convenues collectivement

Valeur ajoutée du Fonds d'accélération : Il confère un poids politique et offre des ressources pour encourager une approche renforcée et mieux articulée pour le secteur. Il favorise la conception de produits internationaux pour faire progresser les bonnes pratiques et servir de référentiel de données et d'éléments probants.

Fonds de déblocage

Le Fonds de déblocage mobilisera et décaissera des financements complémentaires, et encouragera de nouveaux investissements pour la mise en œuvre, au niveau des pays, d'interventions pour l'éducation en situation de crise. Il offrira un financement immédiat et à moyen terme aux entités chargées de fournir, de gérer et de rétablir des systèmes éducatifs au moyen d'un investissement rapide et prévisible. Ce fonds sera conçu pour mobiliser des financements complémentaires, réduire les cas de substitution et soutenir les interventions conjointes en matière d'aide humanitaire et de développement.

Dans la mesure du possible, et selon la situation du pays concerné, les fonds seront acheminés par l'intermédiaire de mécanismes de financement existants. Il pourra par exemple proposer de compléter le

financement d'un plan d'intervention stratégique, de verser des fonds par le biais d'un fonds de financement commun basé dans le pays, d'un fonds de développement à moyen terme ou en complément d'un financement existant du GPE.

Le Fonds de déblocage représentera jusqu'à 92 % du financement global (chiffre indicatif et dépendant d'autres calculs de coût), et comportera trois volets distincts :

(i) ***Mécanisme d'intervention rapide*** : Ce volet fournira un soutien immédiat et rapide lors d'une situation de crise, et sera versé dans la plupart des cas à des organisations pré-agréées. Afin de ne pas nuire au système d'appels humanitaires, et pour mobiliser des fonds accrus par le biais des canaux habituels, le financement « d'appoint » serait réalisé par rapport à un appel de fonds consolidé, à condition que certains critères de référence en matière de financement soient déjà satisfaits pour l'éducation. Le mécanisme d'intervention rapide financerait généralement les frais de démarrage (accès temporaire, fournitures de première nécessité ou stock de secours, soutien psychosocial, gestion de l'information ou campagnes de rescolarisation). Le comité exécutif de la Plateforme devra pouvoir allouer des fonds rapidement aux acteurs existants (en choisissant parmi les acteurs pré-agréés et inclus dans le plan d'intervention stratégique) en se fondant sur les critères convenus.

(ii) ***Créneau de soutien pluriannuel*** : Il permettra d'octroyer des fonds pendant plusieurs années (cinq ans maximum) en se fondant sur un plan national d'approbation rapide. La conception de ce plan (idéalement dans les trois mois suivant le déclenchement d'une Plateforme pour l'éducation en situation de crise au niveau d'un pays) s'appuierait sur le Fonds d'accélération optimisé, et expliquerait en détail les modalités de rétablissement des services éducatifs au moyen d'un enseignement formel ou informel, grâce à un financement octroyé par les gouvernements et les prestataires de services directs. Ce plan serait étayé par un exercice conjoint d'évaluation des besoins, puis chiffré, et formulerait des recommandations quant aux modalités privilégiées pour l'acheminement des fonds au niveau du pays[viii].

Le rassemblement des acteurs clés derrière un seul et même plan permettra d'améliorer encore davantage la coordination, avec le cluster et les groupes locaux des partenaires de l'éducation collaborant dans le cadre d'un plan unique, en règle générale sous la direction du gouvernement. La simplification des exercices de planification, le renforcement de la coordination et la définition d'un nombre limité de points d'entrée pour le financement externe afin d'appuyer l'intervention dans son ensemble sont autant de facteurs susceptibles de réduire les coûts transactionnels et de fournir aux gouvernements et aux autres partenaires de mise en œuvre une prévisibilité bienvenue quant au financement. Par conséquent, le plan devrait être intégré à la planification nationale existante lors de la conception ou de la révision d'un plan sectoriel de l'éducation ou d'un plan de transition pour le secteur de l'éducation.

(iii) ***Fonds éclair*** : Cela implique de pouvoir établir un créneau « éclair » qui permettrait d'acheminer le financement pendant une situation de crise, que ce soit vers un pays ou une région spécifique, ou vers un nombre limité d'activités financées par des fonds préaffectés et incorporées au plan national. Le créneau éclair présente l'intérêt de fournir un moyen rapide de canaliser le soutien provenant de bailleurs non traditionnels, de philanthropes et du secteur privé, qui pourraient ne pas être en mesure de contribuer directement à un fonds non préaffecté. Il pourrait également servir à acheminer le financement en vue de l'achat de fournitures de secours. La gestion plus rigoureuse des fonds préaffectés présente un inconvénient : l'établissement et le contrôle des accords spécifiques avec les bailleurs supposent des coûts transactionnels élevés. On propose donc qu'une fraction de chaque financement acheminé au moyen d'un créneau éclair soit versée au Fonds de déblocage global (par exemple 20 %), en même temps que tout taux de recouvrement administratif courant.

Tableau 4 : Activités soutenues par le Fonds de déblocage

	Activités indicatives
Volonté politique	• Stratégies nationales en matière de politique et de collecte de fonds • Formation des coordonnateurs résidents/coordonnateurs des opérations humanitaires aux mesures d'intervention pour l'éducation
Planification et interventions	• Évaluations chiffrées conjointes pendant toute la durée des périodes de crise et de rétablissement • Appui à la conception de plans pluriannuels chiffrés de haute qualité • Analyses et planification des risques/de la résilience • Stocks d'urgence et prépositionnement
Financement	• Enveloppes « sans regrets » pour les coûts de démarrage des interventions • Fonds de contrepartie de référence pour les appels humanitaires • Fonds pré-affectés vers les financements communs du pays pour l'aide humanitaire • Modélisation au niveau national des coûts en vue des interventions

	• Dépôt rétroactif des formulaires de requête de financement du GPE pour accélérer l'intervention
Consolidation des capacités	• Stratégies nationales de renforcement des capacités, notamment aux niveaux décentralisés • Investissements dans les unités ministérielles chargées de l'éducation en situation de crise ou de la gestion de projets • Mise en œuvre d'approches fondées sur les risques
Obligation de rendre des comptes	• Encouragement à corréler les données de l'aide humanitaire et des SIGE tenant compte des situations de crise • Initiatives favorables à la responsabilisation vis-à-vis des populations touchées

Valeur ajoutée du Fonds de déblocage : Pour l'instant, il n'existe aucun fonds de financement commun mondial exclusivement consacré à l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées (même si le Fonds du GPE est un fonds de financement commun mondial qui offre un soutien aux pays admissibles dans certaines de ces situations). Ce fonds intensifiera l'efficacité et le rendement de l'investissement. En offrant des incitations et en tirant parti des financements existants, il permettra à de nombreux bailleurs (traditionnels et nouveaux) d'améliorer les interventions pour tout un éventail de situations de crise, tout en mutualisant les risques.

Admissibilité et obligation de rendre des comptes
Le Fonds d'accélération proposera une aide pour répondre aux besoins de tous les pays affectés par une situation de crise, mais pour le Fonds de déblocage, l'admissibilité sera déterminée par le déclenchement d'une situation d'urgence extrême ou par des progrès limités lors des crises prolongées. Il faudra trouver le juste équilibre pour que le soutien soit réparti entre les situations d'urgence extrême et les crises prolongées, en accordant la priorité aux situations dans lesquels les États ne peuvent pas (ou ne veulent pas) s'attaquer à la crise. D'autres critères seront pris en compte pour l'admissibilité, comme les situations de crise sous-financées (par l'intermédiaire de fonds étrangers d'aide au développement et/ou d'appels humanitaires et fonds communs) et la forte proportion d'enfants et d'adolescents (de 3 à 18 ans) touchés par la situation. Le Fonds de déblocage sera notamment attribué quand son versement sera susceptible d'optimiser la coopération et l'action collective.

La responsabilité de l'attribution des fonds incombe in fine à l'organisation qui reçoit le financement. Dans la mesure du possible, il faudra l'ancrer dans le plan national. Le bénéficiaire serait tenu de rendre compte de la façon dont ces fonds sont utilisés, à la fois dans une perspective fiduciaire et de résultats des programmes. Quand c'est le pays qui reçoit les fonds (par exemple, quand il est nécessaire de doubler des postes), le financement sera acheminé au niveau du pays par l'intermédiaire d'une entité existante, avec des accords redditionnels en place pour permettre le transfert des fonds aux gouvernements. En ce qui concerne l'établissement de rapports sur les résultats, et vu la probabilité qu'il existe plusieurs bénéficiaires dans un seul et même contexte, les bénéficiaires seraient tenus, dans un premier temps, de présenter les résultats par rapport aux activités planifiées (par exemple en ce qui concerne le plan d'intervention stratégique), mais ils seraient ensuite tenus de les présenter en les inscrivant dans un cadre de résultats commun et lié à un plan national. Quelques indicateurs standard communs seraient adoptés par l'ensemble des pays pour permettre l'établissement de rapports cumulatifs intégrant les résultats globaux de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise, et pour étayer de futurs dossiers d'investissement ainsi que la reconstitution des ressources. Le Secrétariat serait chargé de contrôler les résultats globaux et les performances fiduciaires, et de réaliser un suivi actif en cas de performances médiocres ou de détournement, y compris en fournissant une assistance technique complémentaire, ou en demandant un remboursement si nécessaire.

4. Mobilisation de capitaux

La Plateforme pour l'éducation en situation de crise déploiera la mobilisation des capitaux sur les cinq premières années, l'objectif de départ étant de recueillir environ 148 millions de dollars au cours de la première année, en ambitionnant d'atteindre un niveau de financement de 1,5 milliard de dollars lors de la cinquième année[ix]. Il faudra préciser les modèles de coûts et les stratégies de mobilisation de capitaux lors de la première année de mise en œuvre de la Plateforme, mais nous reproduisons ci-après la « rampe de lancement » pour le financement.

Tableau 5 : Augmentation prévisionnelle du financement en vue de concrétiser les ambitions

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre total d'enfants ciblés	2 000 000	4 000 000	8 000 000	16 000 000	20 000 000

Montant total requis	147 600 000	295 200 000	590 400 000	1 180 800 000	1 476 000 000

La Plateforme prévoit des initiatives de mobilisation de ressources dont l'objectif est de transformer les modalités de prestation des services d'éducation en introduisant des ressources nouvelles et inexploitées, au lieu de réaffecter les fonds existants. Cela institue une approche innovante permettant de former une gamme complète de sources et de mécanismes pour financer les initiatives pour l'éducation mondiale.

Pour concrétiser cette ambition, la Plateforme pour l'éducation en situation de crise jouera un rôle de coordination, répartira des fonds obtenus auprès de bailleurs existants et attirera de nouveaux dons, par exemple :

- Des dons versés par de nouveaux donateurs issus de pays qui ne contribuent traditionnellement pas de façon directe à l'aide multilatérale
- Des dons provenant du secteur commercial et des affaires
- Des dons provenant de fondations
- Des dons provenant de personnes agissant dans l'intérêt public, comme des versements provenant de la diaspora
- Des contributions d'ONGI, y compris de groupes confessionnels
- Des financements innovants

La Plateforme pour l'éducation en situation de crise prévoira des mesures incitatives destinées à ce type de donateurs, l'objectif étant d'augmenter le financement de l'éducation en situation de crise via cinq axes d'intervention clés.

1. *Établissement de dossiers d'investissement* : Créer **des dossiers d'investissement crédibles** qui incitent les bailleurs (nouveaux ou existants) à mettre des services d'éducation à la disposition des enfants les plus vulnérables aux quatre coins du monde.

2. *Action collective* : **Simplifier l'architecture actuelle** et rassembler les acteurs mondiaux pour assurer l'efficacité de la mise à disposition de ressources éducatives lors de crises humanitaires.

3. *Solutions au niveau des pays* :Améliorer la rentabilité et l'efficacité des prestations au niveau du pays en mettant au point des stratégies de financement claires **et propres au pays étayées** par des preuves concernant les exigences de financement, dont des modèles de coûts pour les besoins en éducation.

4. *Renforcement de la communauté de bailleurs* : Élargir et connecter la communauté des bailleurs soutenant l'éducation en situation de crise en forgeant des **relations efficaces** avec les principaux bailleurs, en **recensant les bailleurs potentiels**, et en repérant et en **résolvant les goulets d'étranglement au niveau des financements, au niveau international et au niveau des pays** (ex. : contraintes politiques restreignant l'acheminement des fonds pour l'aide humanitaire et l'aide au développement)

5. *Création de nouveaux circuits et de nouvelles trajectoires* : La Plateforme focalisera les initiatives de mobilisation des ressources sur l'ouverture de nouveaux circuits et de nouvelles trajectoires dans lesquels les nouveaux bailleurs et les acteurs du secteur privé pourront s'engager. Voir le Tableau 6.

Tableau 6 : Sources potentielles de nouveaux financements et de financements supplémentaires

Source d'engagement	**Trajectoires favorables**
Bailleurs émergents	• Dialoguer avec les bailleurs émergents qui apportent déjà une contribution au secteur de l'éducation pour qu'ils fassent figurer les situations de crise dans leurs stratégies[x]. • Encourager les bailleurs émergents à offrir des contributions techniques et en nature, par l'envoi direct de professeurs ou des échanges de connaissances Sud-Sud. • Inclure, dans les sources de financement officielles pour l'éducation, des entités hors CAD, notamment celles qui disposent d'une expérience substantielle dans les investissements pour l'éducation et/ou les situations de crise (par exemple, bailleurs de fonds arabes, Banque islamique, Turquie, Brésil, Cuba et Venezuela). Les projets qu'ils privilégient sont souvent dans les sous-secteurs du tertiaire et de la formation professionnelle, ce qui peut être avantageux en soi, sans compter qu'un tel engagement peut ensuite libérer des ressources au niveau national.
Secteur privé	• Menu d'organismes caritatifs présélectionnés en vue de la donation de fonds

Source d'engagement	Trajectoires favorables
	• Volet en nature offrant aux bailleurs un mécanisme coordonné visant la mise à disposition de dons en nature de qualité, notamment du matériel et un encadrement technique • Encourager les acteurs du secteur privé à étoffer les contributions qu'ils versent actuellement pour l'éducation mondiale pour y inclure les pays touchés par des crises, par le biais d'initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE)[xi]
Fondations	• Offre de possibilités d'investissement innovantes et ayant un rôle catalyseur • Démarches en direction des fondations régionales et familiales
Financements innovants	• Établissement de mécanismes de contrepartie pour l'investissement avec les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les contributeurs publics afin de proposer une incitation de 1 $ pour 1 $ aux bailleurs • Canaux pour les versements provenant de la diaspora • Financement par des banques de développement, négociation en vue de l'allègement ou de l'annulation de la dette • Approches axées sur le financement participatif pour encourager les contributions publiques • Transferts monétaires directs et fondés sur les résultats • Obligations à effet social • Engagements remboursables • Régimes d'assurance • Micro-prélèvements (similaires au modèle de taxe de solidarité sur les billets d'avion d'UNITAID, et sur le modèle d'UNITLIFE, une taxe prélevée sur les ressources extractives)

Implications opérationnelles : Afin d'assurer la réussite de cette approche de mobilisation des ressources, la Plateforme pour l'éducation en situation de crise doit avoir la latitude voulue pour intégrer des fonds non pré-affectés pour l'ensemble de la plateforme et pour des axes d'intervention spécifiques.

5. Résultats par catégories

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour chaque catégorie et les objectifs indicatifs. L'impact est fixé à l'année 15 pour cadrer avec les échéances de l'ODD, et les résultats sont fixés sur une base quinquennale. L'objectif est d'atteindre tous les enfants dont la scolarité est perturbée par une situation de crise en consacrant plus d'attention et de fonds à cette problématique, en associant les acteurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, en mettant sur pied des prestations de services de premier ordre et en dispensant des services d'éducation de haute qualité qui répondent aux besoins communautaires.

Tableau 7 : Impacts, résultats et objectifs indicatifs de la plateforme

Impact général sur 15 ans	Objectifs indicatifs	
La Plateforme évoluera jusqu'à atteindre 80 millions d'enfants et d'adolescents touchés par des crises d'ici 2030, contribuant ainsi de façon significative à la réalisation de l'ODD4 sur l'éducation.	Accès (scolarisation et achèvement) : Possibilités d'accès élargies, diminution de l'interruption de la prestation de services d'éducation, amélioration du taux de transition et du taux d'achèvement Apprentissage : Méthodologie et données permettant de mesurer les résultats d'apprentissage, transmission plus efficace de l'enseignement et du matériel pédagogique, orientations plus précises sur la prestation de services pour le secondaire et la formation professionnelle Protection : Diminution du nombre d'assauts visant les écoles, réduction de l'occupation militaire des écoles, augmentation des prestations de soutien psychosocial Enseignants : Hausse du taux de rétention du personnel enseignant, amélioration de la certification et étoffement des formations des enseignants Politiques éducatives : Nombre de pays disposant de politiques pour les personnes déplacées et réfugiées (certification, équivalence), nombre de pays disposant de stratégies chiffrées d'atténuation des risques (plans de gestion de catastrophes) dans le cadre de la planification sectorielle, nombre de pays disposant de normes minimales de préparation/d'intervention/de rétablissement	
Fonction	Résultats à cinq ans	Objectifs indicatifs
Résultat 1 : Volonté politique	Le renforcement de l'engagement des gouvernements et des acteurs du secteur humanitaire permet d'augmenter le nombre d'enfants touchés recevant une éducation de qualité dans huit pays affectés	• Disponibilités de fonds et d'expertise au niveau national • Nombre de pays disposant de normes minimales de préparation/d'intervention/de rétablissement • Augmentation de la proportion d'appels et de fonds incluant l'éducation

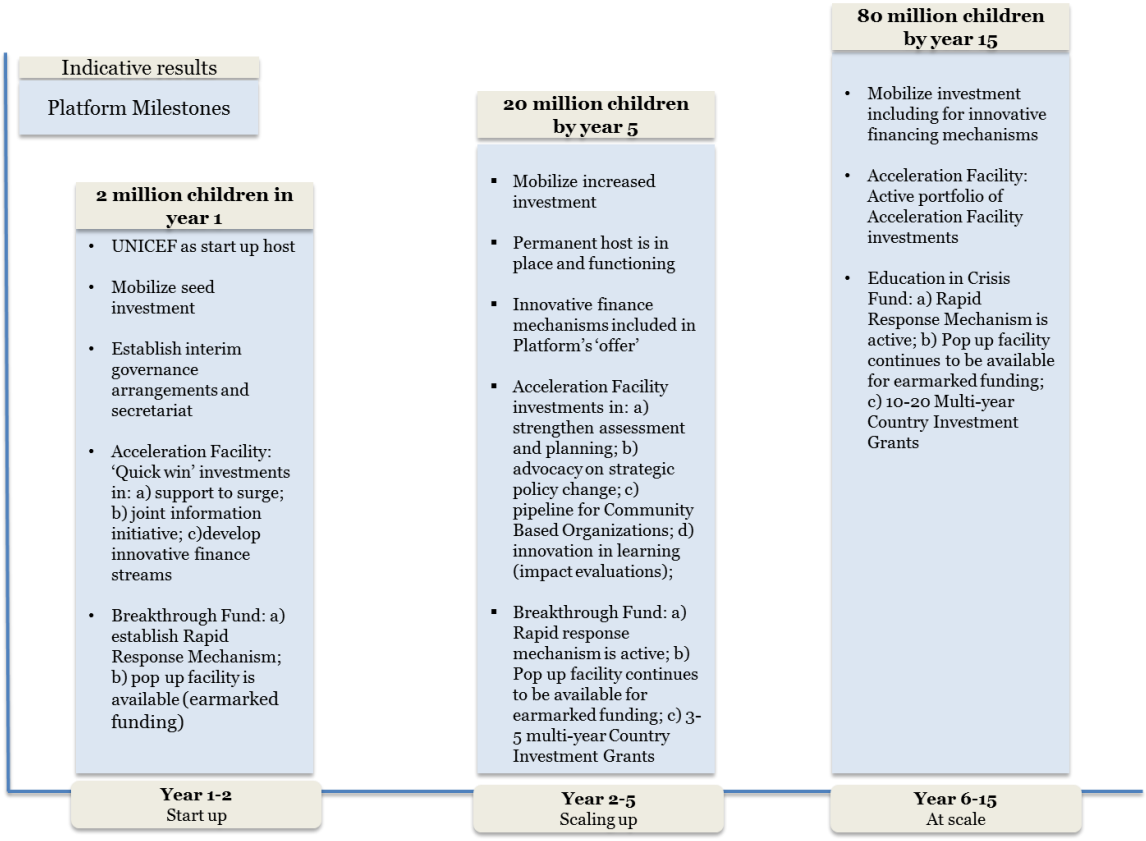
Impact général sur 15 ans	Objectifs indicatifs	
Résultat 2 : Amélioration de la planification et des interventions	Toutes les nouvelles situations de crise extrêmes donnent lieu à des plans d'éducation pluriannuels conjoints et chiffrés, étayés par des mécanismes améliorés de coordination et de financement national qui permettent aux nouveaux fonds d'être acheminés vers les activités du plan	• Corrélation des structures de coordination de l'éducation au niveau national • Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ont mis en commun des approches d'évaluation et de planification, y compris pour l'établissement des coûts • Dans 10 ans, tous les acteurs participant à la prestation de services d'éducation en situation de crise auront intégré des plans solides et exécutables en matière de préparation, d'intervention et de rétablissement
Résultat 3 : Génération et décaissement de nouveaux financements	Décaissement de 1,5 milliard de fonds complémentaires pour les crises en matière d'éducation par l'intermédiaire des fonds fiduciaires de la plateforme ou des partenaires d'ici la cinquième année	• Au moins cinq mécanismes innovants de financement et de décaissement testés dans le cadre de la validation de principe et de la contribution à la feuille de route du financement innovant pour l'éducation dans les situations de crise • Au moins 10 bailleurs non traditionnels appuient activement le secteur de l'éducation en situation de crise • Le pourcentage moyen des appels concrétisés augmente de #
Résultat 4 : Consolidation des capacités	Vivier plus important d'intervenants qualifiés pour l'éducation en situation de crise et coordination dédiée des interventions dans tous les pays touchés par une crise	• Le pourcentage de contributeurs dédiés augmente de # • Le nombre de déploiements de renfort augmente de X % • En cinq ans, X % des flux d'aide pour l'éducation dans des situations de crise sont acheminés vers des acteurs nationaux
Résultat 5 : Renforcement de l'obligation de rendre des comptes	Une base de données de référence fournit rapidement et en temps réel des données de qualité pour étayer les interventions dans les situations de crise de l'éducation ainsi que les obligations redditionnelles associées	• Investissements en matière de collecte de données réalisés dans au moins 10 pays prioritaires • Mise à disposition d'éléments probants obtenus à l'issue de X évaluations expérimentales ou quasi expérimentales solides • Établissement de données de référence mondiales pour les indicateurs clés des crises en matière d'éducation

Pour garantir l'obligation redditionnelle, il est essentiel d'avoir accès à des mécanismes de contrôle et d'évaluation robustes dans les contextes d'urgence. C'est aussi extrêmement difficile. Les situations d'urgence et de crise sont des environnements complexes, en mutation rapide et où les perspectives en matière d'éducation changent en un clin d'œil. La Plateforme pour l'éducation en situation de crise relèvera ces défis en renforçant la capacité du secteur à recueillir, analyser et diffuser les données et à créer des indicateurs réalistes capables de mesurer les progrès.

6. Feuille de route pour l'avenir

Il sera nécessaire d'adopter une approche pour l'opérationnalisation de la plateforme : une fois la phase de lancement terminée, l'accent sera mis sur le passage à l'échelle supérieure, puis sur un fonctionnement sous forme de régime permanent.

Figure 3 : Jalons pour la création de la plateforme et son passage à l'échelle supérieure



- **Années 1-2 (lancement)** : Au cours des années 1 et 2, établir la gouvernance intérimaire et les modalités opérationnelles (Secrétariat), y compris des critères concernant la prise de décisions en matière d'investissements. L'UNICEF sera l'organisme hôte pour la phase de lancement. Au cours de la première année, un point important concernera la mobilisation du financement d'amorçage, qui sera obtenu en puisant dans les intérêts substantiels émanant des bailleurs (traditionnels et nouveaux), des sociétés privées et des philanthropes. La période de lancement inclura l'activation du Fonds d'accélération, du Mécanisme d'intervention rapide dans le cadre du Fonds de déblocage et de l'établissement du fonds éclair. Par ailleurs, au cours de la période de lancement, un processus sera mené à bien en vue de mettre en évidence et de transférer les fonctions et finances vers une organisation hôte permanente. Lors de la première année, la Plateforme pour l'éducation en situation de crise aura pour objectif d'atteindre deux millions d'enfants.
- **Années 2-5 (passage à l'échelle supérieure)** : Le Secrétariat sera établi au sein de son organisation hôte permanente. Entre autres activités prioritaires, le Fonds d'accélération appuiera les travaux destinés à évaluer comment il convient de structurer la plateforme pour permettre à un plus grand nombre de bailleurs d'investir. Des options de financement innovant seront élaborées dans le cadre du Fonds de déblocage afin d'attirer les investissements de bailleurs plus diversifiés. Pendant cette période, le Fonds d'accélération et le Fonds de déblocage seront actifs et devraient ambitionner d'atteindre 20 millions d'enfants au cours de l'année 5.
- **Années 6-15 (fonctionnement à l'échelle)** : La plateforme continuera de mobiliser des financements supplémentaires importants et ajoutera des mécanismes de financement innovant à son modèle de fonctionnement. Le Fonds d'accélération et le Fonds de déblocage seront pleinement opérationnels. La plateforme devrait avoir pour objectif d'atteindre 80 millions d'enfants, soit tous ceux touchés par une situation de crise, en 2030, c'est-à-dire la dernière année des ODD.

[i] Le terme « Plateforme mondiale pour l'éducation en situation de crise » a été proposé comme titre provisoire lors de l'atelier du groupe stratégique technique des 9 et 10 février 2016, étant entendu que la plateforme recevra son nom officiel lors de la phase de lancement.

[ii] Dans son ensemble, le groupe stratégique technique qui dispense des conseils sur ce travail réunit 19 gouvernements, organisations et réseaux. Les pays coprésidents sont le Canada et le Royaume-Uni, Save The Children est secrétaire, et les

membres sont les suivants : les gouvernements des États-Unis, du Liban, de la Norvège et du Soudan du Sud, le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies, Dubai Cares, la Commission européenne, la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation, le Global Compact on Learning Donor Network, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) et la Banque mondiale.

[iii] Ce chiffre de 80 millions a été obtenu à partir de calculs antérieurs ayant permis de déterminer que l'éducation de 65 millions d'enfants de 3 à 15 ans était perturbée dans 35 pays en développement touchés par des crises, et il inclut désormais les adolescents âgés de 16 à 18 ans. À l'origine, cette analyse avait été préparée en vue du Sommet d'Oslo à partir des chiffres que l'UNICEF avait inclus en 2015 dans le cadre de son appel à l'Action humanitaire pour les enfants et de son appel pour les enfants du Népal.

[iv] Cette coalition est particulièrement importante. Plus le secteur de l'éducation en situations d'urgence est mature, et plus il dispose d'une expertise technique, de normes et d'outils facilitant les interventions pendant les crises. Les entités qui travaillent sur l'éducation dans les programmes de développement possèdent un riche savoir et une expérience approfondie dans des pays en développement stables, et sont de plus en plus actives dans les pays vulnérables. Les entités qui travaillent dans ces deux domaines sont désormais très désireuses de travailler ensemble dans le cadre des pires crises mondiales et prêtes à ce faire.

[v] Bien qu'il soit prévu de préciser les critères d'allocation au niveau des pays pendant la phase de lancement de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise, l'atelier du groupe stratégique technique de février 2016 a fait ressortir un large consensus au sujet de certains critères indicatifs pour la sélection des pays cibles. Tous les pays qui sont actuellement confrontés à des situations d'extrême d'urgence et à des crises prolongées pourront faire l'objet d'un examen initial visant à déterminer s'il est nécessaire de faire appel à la Plateforme pour l'éducation en situation de crise, et à définir le dispositif d'appui approprié. Cela inclut les catastrophes naturelles, les conflits, les flambées épidémiques et les situations d'urgence complexes (soit l'association d'au moins deux types de crises). La vitesse d'évolution de la situation d'urgence peut être lente ou rapide. Il est probable que tous les contextes d'urgence pourraient aussi tirer parti du Fonds d'accélération, notamment au tout début de la situation d'urgence. Le soutien spécifique par pays conféré par le Fonds de déblocage sera établi par priorité en fonction des niveaux de financement externes (APD et financement de l'aide humanitaire par habitant), du taux d'enfants touchés y compris les enfants issus du pays hôte, les PDI et les réfugiés, et du classement de la gravité du risque touchant l'éducation (soit la mesure dans laquelle la situation de crise limite l'accès sécurisé à une éducation de qualité).Les futures situations d'urgence extrême seraient repérées au moyen d'un certain type d'élément déclencheur (alerte), qui déclencherait un examen pour déterminer l'admissibilité à une aide. Il pourrait par exemple s'agir d'une déclaration du niveau d'urgence à l'échelle du système, soit par la détermination du niveau CPI, soit par une déclaration de l'OMS de type « urgence de santé publique de portée internationale » (USPPI), soit par une déclaration propre à une organisation opérationnelle (HCR, PAM, UNICEF, Save The Children), ou par le biais d'une alerte lancée par le Réseau START. Toutes les allocations de fonds seraient fondées sur une évaluation des flux actuels de donations et des ressources nationales dans l'objectif de déterminer dans quelle mesure il serait possible de les réaffecter avant de pouvoir accéder à l'aide financière de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise.

[vi] Fondés sur les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance prévus par la résolution 46/182 (1991) de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA) et les résolutions subséquentes, les principes consolidés s'appuient également sur la résolution 64/290 de l'Assemblée générale intitulée *Le droit à l'éducation dans les situations d'urgence* (2010), sur la résolution 1998 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant le contrôle et le signalement des attaques contre les écoles et les hôpitaux (2011), sur la norme CHS (*Core Humanitarian Standard on Quality and Accountability*) de 2015, sur le *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe* (2015), sur les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires (2007) et *le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles* (2011) du CAD de l'OCDE, sur la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* (2005) et le *Programme d'action d'Accra* (2008), et sur les *Principes et bonnes pratiques d'action humanitaire* (2003). Ils s'inspirent particulièrement des *Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement* (2010) de l'INEE, qui sont officiellement reconnues comme le guide d'accompagnement en matière d'éducation de la Charte humanitaire et [d]es *Normes minimales pour les interventions lors de catastrophes du Projet Sphère* (2011), et se fondent également sur les *Principes directeurs de l'INEE pour l'intégration de la sensibilité aux questions de conflit* (2013).

[vii] La part de financement indiquée dans la Figure 2 est indicative et susceptible d'être entièrement chiffrée dans le cadre des mesures prioritaires de la phase de lancement de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise. Au cours des premières années de fonctionnement, le Fonds d'accélération devra être doté d'un financement minimal, indépendamment du montant du Fonds de déblocage. Cependant, à mesure que les activités du Fonds d'accélération s'intensifieront pour renforcer l'efficacité du secteur de l'éducation mondiale, ses coûts proportionnels (comparativement au Fonds de déblocage) iront en diminuant.

[viii] Dans certains pays, ce processus pourrait cadrer avec la réaffectation d'un financement du GPE ou d'une subvention de donateur (ce qui réduirait les coûts transactionnels des organisations de première ligne qui se voient fréquemment contraintes de rédiger rapidement des propositions aux donateurs pour que les fonds de développement puissent être réaffectés). Le plan pluriannuel présenterait les activités prioritaires, y compris celles qui pourraient ne pas avoir été incluses à un plan sectoriel de l'éducation traditionnel ou à un plan de transition pour le secteur de l'éducation, mais qui pourraient s'avérer essentielles pour tenir compte des mouvements de population ou pour renforcer la résilience du système éducatif à l'issue de la crise (ex. : transferts conditionnels en espèces, allocations pour les enseignants, SIGE tenant compte des migrations). Ce plan prévoirait également des canaux permettant le financement des prestations

directes de services par des acteurs non étatiques dans les situations où les gouvernements ne peuvent pas (ou ne veulent pas) atteindre les enfants les plus touchés, comme ceux issus de populations réfugiées ou déplacées.

[ix] Les hypothèses d'établissement des coûts se fondent sur les calculs de l'ODI, eux-mêmes tirés de l'analyse préparée pour le Sommet d'Oslo. Ce calcul inclut les hypothèses clés qui suivent : 1. Le coût total de l'éducation pour l'ensemble des pays affectés s'établit en moyenne à 123 dollars par enfant, et les ressources nationales versent au moins 50 dollars par enfant en moyenne (soit 40 % du coût total moyen de 123 dollars par enfant). Le déficit de financement s'établit donc à 74 dollars par enfant. 2. Le calcul reconnaît que le coût réel par enfant se fonde sur un coût standard par élève dans les pays affectés, mais qu'il est susceptible de varier considérablement selon les pays et la situation. 3. Actuellement, ce coût n'inclut pas de « majoration pour crise » tenant compte des aspects propres aux situations de crise (coûts de logistique, de sécurité et de protection, entre autres). 4. L'une des premières priorités de la Plateforme pour l'éducation en situation de crise sera de soutenir les initiatives visant à mettre au point des modèles de coûts spécifiques pour les pays en situation de crise, qui viendraient progressivement s'ajouter aux estimations mondiales.

[x] Par exemple, on constate une augmentation de l'aide versée pour l'éducation par des bailleurs de fonds arabes : on estime ainsi que 1,9 milliard de dollars a été alloué à l'éducation mondiale entre 2010 et 2012. La Banque islamique de développement a également versé des fonds pour la construction d'écoles dans des zones souvent affectées par des inondations et des cyclones (par exemple au Bangladesh), et il est probable qu'elle continuera d'investir dans l'infrastructure éducative.

[xi] On estime que 13 % des initiatives de RSE sont consacrées au secteur de l’éducation (Dattani et al., 2015).